

[EN CLAIR]

ÉCONOMIE DE LA DÉFENSE ET SECTEURS STRATÉGIQUES
POUR LA SOUVERAINETÉ



Par Céryne Haddad



LES JEUNES
IHEDN

LES PUBLICATIONS

À PROPOS DE L'ARTICLE

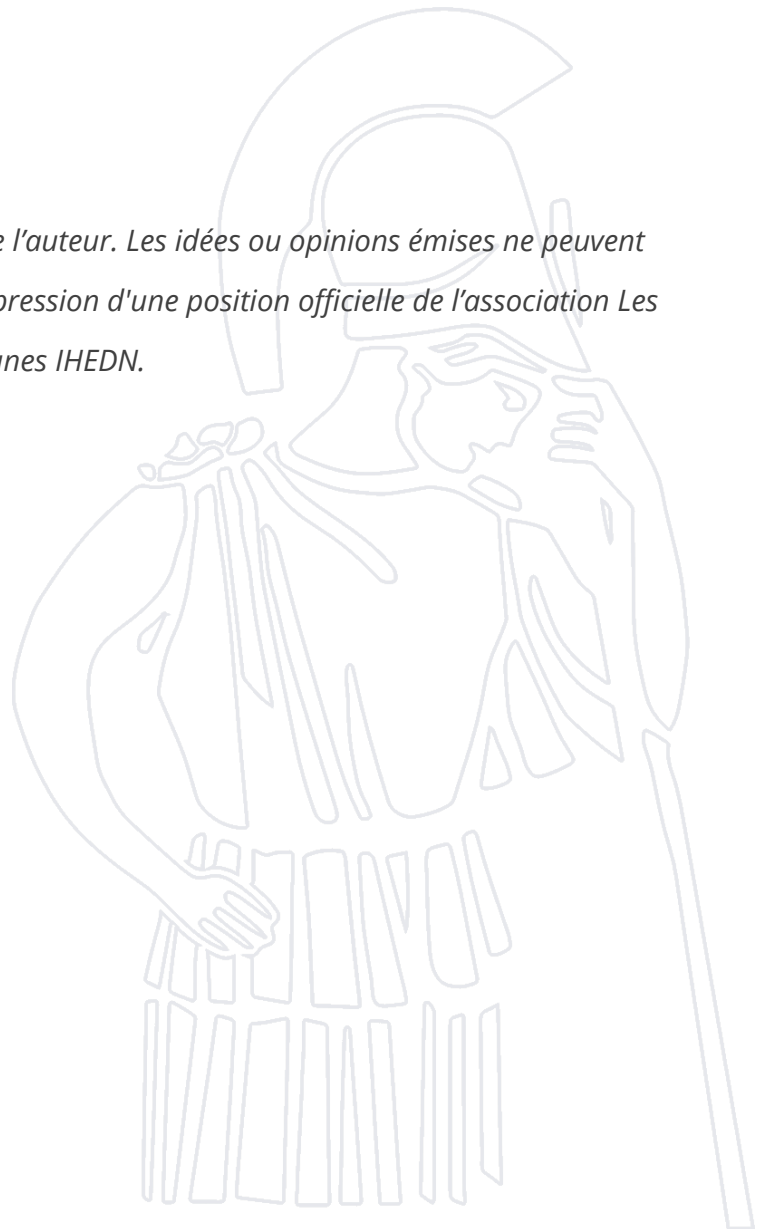
Cette démarche d'écriture repose sur l'analyse de la manière dont le secteur de la défense contribue à la souveraineté nationale. À travers une approche historique, l'objectif est de comprendre les dynamiques qui soutiennent cette souveraineté.

À PROPOS DE L'AUTEUR



Céryne Haddad est étudiante en MBA Communication Publique et Influence, je me suis prise de passion pour le domaine spatial depuis les premières actualités relatives au *Newspace*. Mon objectif est de comprendre et d'analyser les stratégies de communication des acteurs du spatial, qu'il s'agisse d'agences gouvernementales, d'entreprises privées ou d'initiatives internationales.

Ce texte n'engage que la responsabilité de l'auteur. Les idées ou opinions émises ne peuvent en aucun cas être considérées comme l'expression d'une position officielle de l'association Les Jeunes IHEDN.



L'exploration spatiale débute en 1957, marquée par une volonté de repousser les frontières de la connaissance et de rivaliser sur le plan géopolitique. La mise en orbite de satellites d'observation, de communication et de navigation au cours des années 1960 a servi initialement à surveiller les mouvements militaires adverses. Rapidement, les capacités spatiales se sont transformées en un atout stratégique incontournable, en raison de la surveillance globale, des communications sécurisées et de la capacité de frappe à distance qu'elles permettaient. Un exemple emblématique de cette dynamique est la guerre froide, durant laquelle les États-Unis et l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS) se sont affrontés pour la suprématie technologique et idéologique. Alors que l'URSS lancera son premier satellite artificiel, Spoutnik, en 1957, les États-Unis, désireux de contrer cet ascendant soviétique, enverront l'Homme sur la Lune en 1969.

Aujourd'hui, cette militarisation de l'espace franchit un nouveau cap, avec le développement de systèmes de défense antimissile. En outre, la gestion de l'encombrement orbital devient un défi majeur, notamment en raison de l'essor du *New Space* qui permet une exploration spatiale financée à la fois par des capitaux publics et privés. Cette expansion du nombre d'acteurs sur le marché spatial crée des risques accrus de collisions et d'encombrement, menaçant la sécurité des plateformes existantes¹.

Par ailleurs, les menaces liées à la cybersécurité deviennent un enjeu majeur. En 2024, plusieurs attaques ont mis en lumière la vulnérabilité des infrastructures spatiales face aux cybermenaces, compromettant ainsi la sécurité des données et des communications des satellites. À cet égard, la France mobilise 1 milliard d'euros, dont 720 millions de financements publics permis par France Relance et le Programme d'investissement d'avenir, au profit de la stratégie nationale pour la cybersécurité².

Autre menace majeure : l'orbite terrestre, notamment l'orbite basse, est de plus en plus saturée de satellites militaires, commerciaux et de débris spatiaux. L'ESA estime qu'il y a

¹ SEMO, Marc. « L'espace : nouveau théâtre de conflictualité ». *Esprit défense*, automne 2023, n°9, p. 32-37. Disponible sur : <https://www.defense.gouv.fr/comment-france-se-prepare-conflit-spatial/lespace-nouveau-theatre-conflictualite>.

² « Un plan à 1 milliard d'euros pour renforcer la cybersécurité ». *Gouvernement français* [en ligne], 18 février 2021 [consulté le 25/04/2025]. Disponible sur : <https://www.info.gouv.fr/actualite/un-plan-a-1-milliard-d-euros-pour-renforcer-la-cybersecurite>.

plus de 34 000 objets de plus de 10 cm en orbite, dont une proportion importante de débris non fonctionnels³. Ces objets représentent un danger imminent pour les satellites opérationnels, y compris ceux utilisés à des fins militaires. La gestion des débris spatiaux est donc devenue une priorité mondiale. Des initiatives comme ClearSpace-1, qui vise à capturer ces débris, témoignent des efforts déployés pour atténuer cette menace, bien que la question de la gestion durable de l'environnement orbital reste complexe et nécessite des investissements considérables ainsi qu'une coopération internationale renforcée.

En France, l'État joue un rôle fondamental dans le financement des capacités spatiales. Dès les années 1960, avec la création du CNES (Centre National d'Études Spatiales), l'État a investi dans la défense nationale et la politique de dissuasion nucléaire, notamment à travers des systèmes de communication et de surveillance. La création du Commandement de l'Espace en 2019 a renforcé cette orientation, en structurant davantage les efforts nationaux dans le domaine spatial. Des programmes comme CSO (Composante Spatiale Optique) et Syracuse IV ont pour objectif de renforcer l'autonomie militaire du pays dans ce secteur stratégique. Ces initiatives illustrent la volonté des grandes puissances de garantir leur indépendance et leur sécurité face à la militarisation croissante de l'espace.

L'État assure également la formation des compétences nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques de la défense spatiale. La gestion des infrastructures spatiales, la manipulation des technologies de pointe et la cybersécurité spatiale exigent des expertises spécialisées, souvent cultivées au sein des institutions publiques. Par exemple, le plan France 2030 prévoit un investissement de 9 milliards d'euros sur trois ans pour le secteur spatial, dont une part significative est dédiée à la formation de jeunes talents dans les domaines de l'ingénierie, de la science et des technologies de défense spatiale. Cet investissement vise à garantir le renouvellement des compétences et à stimuler l'innovation continue.

³ « Débris spatiaux : un risque à la loupe ». CNES [en ligne], 12 février 2024 [consulté le 25/04/2025]. Disponible sur : <https://cnes.fr/actualites/debris-spatiaux-un-risque-loupe>.

Bien que l'État ait historiquement dominé le secteur de la défense spatiale, l'implication des acteurs privés est devenue croissante ces dernières décennies. Toutefois, cette dynamique n'a pas supprimé le rôle central de l'État. En effet, des entreprises privées comme SpaceX dépendent encore largement des contrats publics pour financer leurs projets spatiaux. Cela souligne la complémentarité entre les acteurs publics et privés : l'État continue de jouer un rôle majeur dans le financement, la régulation et la sécurité des infrastructures spatiales, en garantissant que les technologies développées ne compromettent pas la souveraineté nationale.

Les entreprises privées, de leur côté, apportent des capacités d'innovation et une compétitivité accrue, contribuant à la réduction des coûts pour les États. Par exemple, lors de la 17^e Conférence spatiale européenne, Ariespace a signé avec la Commission européenne et l'Agence de l'Union européenne pour le programme spatial (EUSPA) un contrat pour le lancement des deux premiers satellites Galileo de seconde génération à bord d'Ariane 6. L'intégration des technologies privées dans les programmes de défense spatiale a ainsi permis d'accélérer l'innovation tout en réduisant les coûts.

Les travaux de recherche dans le domaine spatial sont également essentiels pour soutenir le développement des technologies de défense. Des institutions prestigieuses comme l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA) en France mènent des projets avancés sur la propulsion spatiale, les systèmes de navigation autonomes et la cybersécurité des infrastructures spatiales. Ces recherches alimentent les efforts des entreprises privées et des agences gouvernementales pour renforcer leur autonomie dans l'espace, tout en innovant dans le domaine militaire.

Pour garantir leur souveraineté dans l'espace, les États investissent massivement dans leurs propres capacités spatiales, renforçant ainsi leur indépendance stratégique et sécuritaire. La souveraineté spatiale devient un enjeu crucial, particulièrement dans un contexte de tensions géopolitiques croissantes. À titre d'exemple, la Pologne a lancé un projet ambitieux visant à développer ses propres capacités d'observation de la Terre et de communication par satellite. Le satellite Światowid, lancé en 2017, illustre cette démarche. Ce projet permet à la Pologne de disposer d'une capacité de surveillance

indépendante et d'éviter de dépendre des satellites d'autres nations. Par ailleurs, le pays collabore avec l'Agence spatiale européenne (ESA) pour renforcer son accès aux données spatiales et ses capacités en matière de cybersécurité.

L'espace n'est donc pas uniquement un domaine de confrontation militaire ; il constitue également un levier de *soft power*. Des programmes comme Galileo en Europe ou IRIS (le programme de communication sécurisé de l'Union européenne) illustrent cette dualité. D'un côté, ces programmes assurent une indépendance technologique vis-à-vis des États-Unis et des acteurs privés dominants, et de l'autre, ils permettent à l'Europe de renforcer sa position diplomatique dans un environnement spatial de plus en plus compétitif. L'espace devient ainsi un terrain où les grandes puissances s'affirment non seulement par leur puissance militaire, mais aussi par leur capacité à offrir des services vitaux à d'autres nations, renforçant ainsi leur réseau d'influence et leurs alliances stratégiques.

L'innovation dans le domaine spatial joue également un rôle clé dans la souveraineté. En France, le gouvernement soutient activement le développement de micro- et mini-lanceurs pour réduire la dépendance aux lanceurs étrangers. Ce soutien se manifeste par des investissements directs, des subventions et des partenariats public-privé, comme dans le cas du projet Ariane 6. Ce soutien stratégique permet à la France de conserver un accès indépendant à l'espace, essentiel pour ses ambitions géopolitiques et militaires.

Enfin, la coopération internationale joue un rôle stratégique dans la souveraineté spatiale. La France, par exemple, collabore avec des pays comme les États-Unis et l'Inde dans des projets spatiaux communs, renforçant ainsi ses liens diplomatiques et géopolitiques. Le droit spatial international, bien qu'encore en développement, est un autre levier clé pour garantir la régulation de l'espace. Bien que des traités comme celui de 1967 sur l'espace soient en place, des règles plus strictes sont nécessaires, notamment pour prévenir la militarisation excessive de l'espace et pour gérer les débris spatiaux.



**LES JEUNES
IHEDN**

publication@jeunes-ihedn.org